

Ambition et leviers pour une autonomie stratégique de l'Union européenne dans le domaine économique

Déclaration du groupe des Non-Inscrits

La crise sanitaire que nous avons traversée ces derniers mois a mis en évidence, la fébrilité de nos économies européennes durant les processus de production industrielle mondiale.

La difficulté d'approvisionnement en masques, produits du quotidien, alimentaires ou d'hygiène, la liste est longue a démontré notre dépendance aux flux mondiaux dans de nombreux secteurs.

De ce fait, l'état d'impréparation, la perte de savoir-faire nationaux, voire européen se sont révélés à l'opinion publique, suscitant ainsi de la défiance et un jugement sévère justifié sur bon nombre de choix politiques effectués par le passé.

A cela s'ajoute des tensions géopolitiques entre les pays occidentaux et la Chine qui a développé une indépendance technologique. Depuis, le débat sur l'« autonomie stratégique européenne » ne cesse de susciter de nombreuses prises de position et cet enjeu est devenu majeur.

Il y a urgence à faire des choix clairs et il est de notre devoir en tant que CESE de soutenir un certain nombre d'options.

Comme l'avis le précise, le contexte actuel nous pousse à agir pour conforter l'Union dans la promotion de ses valeurs démocratiques et de son modèle social et environnemental.

Il n'y aura pas d'autonomie stratégique économique possible si l'Europe ne partage et ne défend pas les mêmes valeurs. Parler d'autonomie stratégique n'équivaut pas à une indépendance et encore moins à un retranchement des pays membres.

Le groupe des Non-inscrits salue ainsi le travail des rapporteurs et de l'équipe administrative ; il est en phase avec plusieurs préconisations.

- Préconisation 4 : Assurer une concurrence équitable au sein de l'UE dans le cadre des relocalisations et de la lutte contre toute forme de dumping interne.
- Préconisation 8 : soutien appuyé à l'écoconception des produits qui est une approche amont particulièrement pertinente.
- Préconisation 18 : Le soutien à une réforme des règles de l'OMC pour assurer des conditions de concurrence équitables, le soutien aux normes fondamentales du travail et intégrer les enjeux de développement durable en s'appuyant notamment sur les dérogations. A cet égard, il conviendrait sans doute de se pencher sur l'opportunité d'une exception agricole qui touche à l'alimentation humaine.

- Préconisations 12 et 13 : davantage d'exigence dans les accords latéraux et multilatéraux et la demande de négociation transparente.

On ne peut que soutenir cette demande de transparence dans les négociations commerciales, à cet égard l'Europe a beaucoup trop pratiqué l'opacité en laissant la société civile à l'écart, il y a là un déficit démocratique de fonctionnement de l'Europe qui n'est plus acceptable.

Le groupe n'a pas adopté de position commune pour cet avis.